

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT RHIN
Arrondissement de Thann



Commune
de
BOURBACH LE BAS
Mairie
12, rue de l'Eglise
68290 BOURBACH LE BAS

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 068-216800458-20260323-082026-AU



***ARRETE MUNICIPAL N° 04/2026 portant délégation de
fonction et de signature à JENN Sandrine, 1ère Adjointe
au Maire.***

Le Maire de la Commune de BOURBACH LE BAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122.18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

ARRETE

- Article 1^{er} :** Madame Sandrine JENN, 1ère Adjointe au Maire, est déléguée au Maire pour remplir les fonctions concernant les finances, le personnel communal, les demandes de subventions, les relations avec la population et les administrations et signer tous documents y relatifs pour la durée du mandat.
- Article 2 :** Monsieur le Maire autorise que la délégation qui lui a été accordée par le Conseil Municipal en date du 20 mars 2026, soit exercée en totalité par Madame Sandrine JENN en cas d'empêchement de sa part.
- Article 3 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie, et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet. En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Trésorier.

Fait à BOURBACH LE BAS, le 23/03/2026

Le Maire : Christophe BIHLER

